

CCS CIN



Le Cargo Community System (CCS) - ou système de gestion collaboratif du fret - est un système d'information mis en commun par les opérateurs utilisateurs de plateformes aéroportuaires ou portuaires pour **le traitement des flux logistiques de marchandises**.

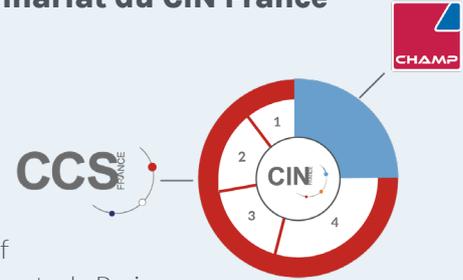
Il s'agit d'un guichet unique électronique interfaçant les informations de différents acteurs publics et privés de la plateforme logistique permettant **une traçabilité des marchandises**.

Ce système renforce la compétitivité de la plateforme aéroportuaire dans un environnement économique très concurrentiel. Le CCS CIN est interconnecté avec les systèmes informatiques douaniers et avec d'autres CCS.

Le Cargo Information Network

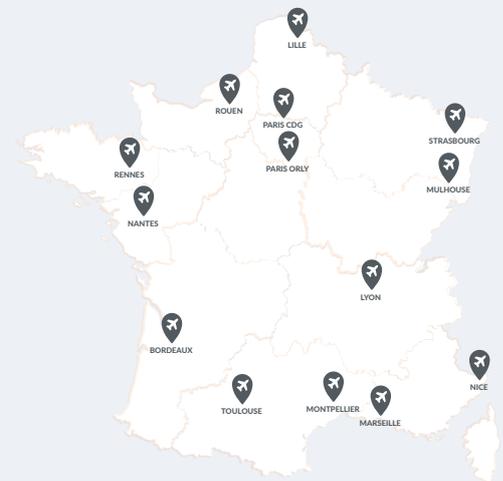
La société CIN France est chargée de la mise en place d'un CCS dénommé Cargo Information Network dont le développeur sous-traitant est la société 4SH.

Actionnariat du CIN France



1. Sycaff
2. Aéroports de Paris
3. Air France Cargo
4. TLF Overseas

Il rassemble l'ensemble des acteurs du fret



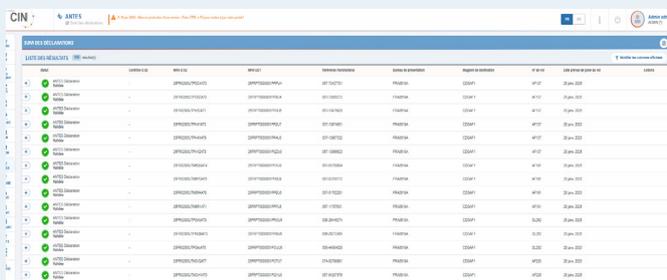
Utilisé sur toutes les plateformes aéroportuaires françaises

Déjà interconnecté avec le CCS de La Réunion pour permettre un tracking «Door to Door» très détaillé



Antes est une nouvelle réglementation mise en place par la Douane depuis le 01 octobre 2024. Cette dernière oblige le premier magasin d'entrée sur le territoire, à faire une demande d'autorisation d'entrée en magasin pour chaque marchandise en provenance de pays tiers.

Cette demande implique de connaître le MRN ICS2 obtenu précédemment par la compagnie aérienne.



STATUT	OPERATEUR	PROCEDE	MRN ICS2	NUMERO DE MANIFESTE	STATUT DE DECLARATION	TYPE DE MANIFESTE	FRANCE	DATE DE DEBUT DE LA PERIODE	DATE
1	Antes	SPR0000000000	SPR0000000000	001-000000	MANIFESTE	COGNAT	AF10	2024-10-01	2024-10-01
2	Antes	SPR0000000000	SPR0000000000	001-000000	MANIFESTE	COGNAT	AF10	2024-10-01	2024-10-01
3	Antes	SPR0000000000	SPR0000000000	001-000000	MANIFESTE	COGNAT	AF10	2024-10-01	2024-10-01
4	Antes	SPR0000000000	SPR0000000000	001-000000	MANIFESTE	COGNAT	AF10	2024-10-01	2024-10-01
5	Antes	SPR0000000000	SPR0000000000	001-000000	MANIFESTE	COGNAT	AF10	2024-10-01	2024-10-01
6	Antes	SPR0000000000	SPR0000000000	001-000000	MANIFESTE	COGNAT	AF10	2024-10-01	2024-10-01
7	Antes	SPR0000000000	SPR0000000000	001-000000	MANIFESTE	COGNAT	AF10	2024-10-01	2024-10-01
8	Antes	SPR0000000000	SPR0000000000	001-000000	MANIFESTE	COGNAT	AF10	2024-10-01	2024-10-01
9	Antes	SPR0000000000	SPR0000000000	001-000000	MANIFESTE	COGNAT	AF10	2024-10-01	2024-10-01
10	Antes	SPR0000000000	SPR0000000000	001-000000	MANIFESTE	COGNAT	AF10	2024-10-01	2024-10-01

Avec le CIN, cette demande ANTES peut se faire via un échange de messages électroniques ou manuellement via l'application Quicky.

Le suivi des déclarations se fait par le portail dédié ou par retour de messages électroniques au demandeur.

Une API dédiée a également été mise en place pour tous les adhérents afin d'interroger une LTA et obtenir le MRN ANTES qui lui a été associé.



Les avantages du CIN

1. Possibilité aux handlers ayant peu de flux de faire les déclarations manuellement via l'outil Quicky.
2. Adaptation du message IATA CSN ou xTMV pour faciliter la mise en place du nouveau process.
3. Possibilité aux handlers possédant plusieurs magasins et compagnies de faire le paramétrage dans le CIN.
4. Mise en place par le CIN de relances automatiques en cas d'absence de réponse Douane ou de retours techniques négatifs.
5. Remontée de l'avancement de la déclaration directement dans le système du demandeur

Le système communautaire de **contrôle des exportations** ECS, fondé sur l'amendement sûreté-sécurité (cf. règlements CE n° 648/2005 et n°1875/2006) est prévu aux articles 263 et 264 du code des douanes de l'Union (CDU).

Le système ECS repose sur **une analyse des données** contenues dans la déclaration en douane à l'export. Elle permet une analyse de risques et un ciblage des contrôles. Il revêt deux aspects :

- **Un volet sûreté-sécurité** : une déclaration sommaire de sortie contenant des données sûreté-sécurité est exigible avant de quitter le territoire douanier de l'Union. Lorsque les marchandises sont placées sous un régime d'exportation, les données sont contenues dans la déclaration en douane DAU.
- **Un volet fiscal** : afin d'assurer une meilleure traçabilité des flux d'exportation et d'obtenir plus rapidement le justificatif de sortie des marchandises hors du territoire douanier de l'Union, ECS dématérialise la procédure papier de visa de l'exemplaire 3 du DAU valant justificatif de sortie. Une certification électronique la remplace.



Les avantages du CIN

Le portail permet la saisie des MRN et le suivi des déclarations jusqu'à l'apurement du MRN.

Le système du CIN peut être interfacé directement avec les logiciels des opérateurs (en interne ou via les logiciels douaniers).

Chaque MRN a son historique consultable à tout moment pour tous les acteurs de la chaîne.

1. Saisie et suivi des MRN

L'outil ECS permet aux adhérents du CIN de satisfaire aux obligations communautaires de déclaration des arrivées de marchandises. Le CIN assure l'interface entre les opérateurs et la douane pour adresser les messages de notifications d'arrivée (NA) et de sortie (NS) des marchandises.

SUIVI DES DONNÉES						
LISTE DES DONNÉES ECS						
1 résultat(s)						
# AWB	# Type ref.	# Numéro	# Manifeste	# N° de décl.	# Date de décl.	# Chargeur
157-18971783	AWB	157-18971783		21FRD6198021136983	08/03/2021 11 06 34	
Date	Statut	Etat				
08/03/2021 11 07	Notification d'arrivée	Notification d'arrivée : MRN stocké				
08/03/2021 11 07	Notification d'arrivée	Notification d'arrivée : Message accepté				
08/03/2021 11 06	Notification d'arrivée	Notification d'arrivée : Envoyé				
08/03/2021 11 06	Awb	157-18971783(ID1)				
08/03/2021 11 06	Déclaration Mm Transitaire					

2. Demande de régularisation

En cas d'anomalie, le portail vous permet d'adresser directement vos demandes de régularisation au service douanier concerné. Des emails sont alors envoyés à chaque participant afin de les informer de l'avancement de la demande.

LISTE DES DEMANDES DE RÉGULARISATION			
N° Demande	Etat	Date de la demande	
77 résultats	TOTAL MRNS : 110	MRNS À TRAITER : 45	
+ ECS-BL-20201014-000033	Créé	22/10/2020 11:30	
+ ECS-BL-20201014-000034	Créé	22/10/2020 11:30	
+ ECS-BL-20210114-000035	Cloturé	14/01/2021 11:56	
+ ECS-KWE-20200921-000001	Cloturé	21/09/2020 09:06	
+ ECS-KWE-20201021-000002	Annulé	22/10/2020 11:32	
+ ECS-KWE-20201021-000003	Cloturé	22/10/2020 11:31	
+ ECS-KWE-20210121-000011	Refusé	21/01/2021 13:48	
+ ECS-KWE-20210125-000012	Refusé	25/01/2021 12:29	

Le Brexit est entré concrètement en application le 1er janvier 2021 et le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne. En vertu de l'article 127 §4 du code des douanes de l'Union (CDU), l'obligation de déposer une déclaration sommaire d'entrée (ENS) incombe au transporteur franchissant la frontière du TDU (point d'entrée).

L'outil ICS permet aux adhérents du CIN de satisfaire aux obligations communautaires de déclaration anticipée des arrivées de marchandises. Le CIN assure l'interface entre les opérateurs et la douane pour adresser les messages de déclarations sommaires d'entrée (ENS).



Les avantages du CIN

Le système du CIN peut être interfacé directement avec les logiciels des compagnies aériennes

Le CIN permet via son module QUICKY* de faire la saisie des données de vol (FFM, FWB, FHL)

Chaque MRN a son historique consultable à tout moment pour tous les acteurs de la chaîne.

Les contrôles peuvent être remontés dans le logiciel de la compagnie ou de son handler.

* Un module est présent dans QUICKY. Il permet à la société de camionnage d'entrer ses informations «Camion», qui seront complétées par les informations «Vol» envoyés par la compagnie aérienne. Une fois l'ensemble des informations reçu, la demande d'ENS est envoyée à la Douane

ICS pour les Camions au départ de Grande Bretagne (BREXIT)

Depuis le 1er Janvier 2021, le CIN s'est doté d'un nouveau module permettant la déclaration ICS des vols camionnés.

Ce module présent dans QUICKY, permet à la société de camionnage d'entrer ses informations «Camion», qui seront complétées par les informations «Vol» envoyés par la compagnie aérienne. Une fois l'ensemble des informations reçu, la demande d'ENS est envoyée à la Douane.



* voir fiche [QUICKY](#)

Le Suivi Dématérialisé des Marchandises (SDM) dans le CCS CIN est un outil logistique destiné à **assurer une traçabilité complète des marchandises** au sein d'une plateforme aéroportuaire ; de leur arrivée jusqu'à leur sortie, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation et quel que soit leur statut (marchandises Union ou non Union).

Ce suivi intègre le passage des marchandises non Union par les différentes installations de stockage temporaire (IST) et nécessite la tenue d'écritures dématérialisées et agréées par la douane. Le titulaire de l'IST peut ainsi vérifier le statut douanier de chaque marchandise entrante et sortante du lieu de dépôt temporaire.

Depuis le 1er mai 2016, le code des douanes de l'Union européenne (CDU) permet de faciliter les transferts de marchandises non Union entre IST. Il est désormais possible de transférer des marchandises entre différents dépôts temporaires situés à l'intérieur d'une plateforme aéroportuaire ou entre les plateformes aéroportuaires nationales, lorsque les mouvements sont tracés par un Cargo Community System (CCS).

À ce « SDM-Transaction » gérant les mouvements des marchandises, a été adjointe la possibilité de demander et d'accomplir à distance des **formalités douanières dématérialisées** pour les marchandises non Union placées en IST (SDM-Bordereaux de prise en charge).



Les avantages du CIN

TRACKING

1. En piste (ULD)*

- Le module ULD, permet la traçabilité en temps réel des unités de chargement entre les magasins et les pistes grâce à la géolocalisation des camions et le scanning des codes barres.

* Actuellement, seules AIR France et les compagnies traitées par Europe Handling bénéficient du tracking des marchandises pendant le tracking en piste.

2. En magasin

- Le portail QUICKY, permet la saisie des mouvements de magasin afin d'alimenter le SDM et la comptabilité matière.

En piste ou en magasin :

- Le système du CIN peut être interfacé directement avec les logiciels des sociétés.

- Chaque référence à son historique consultable à tout moment pour tous les acteurs de la chaîne.

3. Stock magasin et comptabilité matière

- En analysant ou en regroupant les entrées/sorties des marchandises dans un entrepôt défini, le CIN permet de connaître en direct le stock du magasin et la comptabilité matière.
- Des rapports peuvent être générés à partir du portail à une date donnée.

4. Demandes dématérialisées

- Après accord de la Douane, vous avez accès au module de demandes dématérialisées. Ce module vous permet d'adresser vos demandes de destruction, réétiquetage, remise à l'intérieur et reconditionnement directement au bureau de douane concerné.
- Des emails sont alors envoyés à chaque participant afin de les informer de l'avancement de la demande. Un PDF est ensuite téléchargeable avec le récapitulatif de la demande et la décision de la Douane.

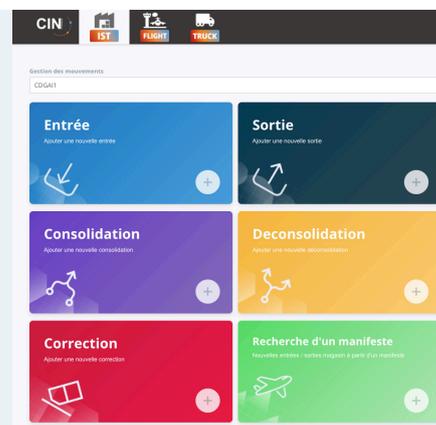
Le portail QUICKY permet de saisir manuellement des informations.

Ces informations saisies peuvent venir en complément des informations déjà reçues via les systèmes interfacés, ou bien en totale autonomie (si absence de système informatique chez l'adhérent).

Ces saisies se font pour les différents modules du CIN.

1. IST

- Le portail permet la saisie des mouvements d'entrée/sortie/Consolidation/Déconsolidation et corrections des marchandises en magasin.
- Ces saisies permettent d'alimenter le SDM et la comptabilité matière du magasin concerné.
- Pour les magasins de compagnies aériennes il est possible de faire les entrées/sorties à partir d'un manifeste de vol.
- La comptabilité matière est ainsi totalement digitalisée sur le CIN.

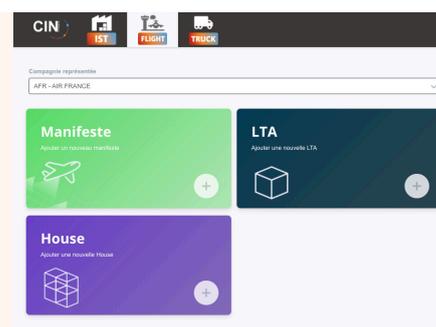


2. Flight

Ce module permet la saisie:

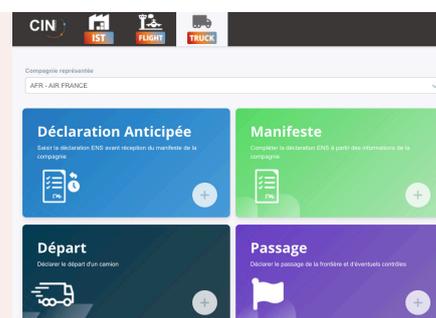
- D'un manifeste de vol afin de générer un e-FFM
- Une LTA afin de générer une e-AWB
- D'un house afin de générer un e-FHL

Ces données permettent d'alimenter le portail du CIN et de compléter l'ECS ou l'ICS.



3. Truck

Dans le cadre de l'ICS, ce module permet à la société de camionnage d'entrer ses informations «Camion». Celles-ci seront complétées par les informations «vol» envoyés par la compagnie aérienne. Une fois l'ensemble des informations reçu, la demande d'ENS est envoyée à la Douane.



4. ANTES

Ce module permet de faire la demande d'autorisation d'entrée en magasin par le handler du magasin de destination. Cela nécessite de connaître les informations de la LTA, du vol de provenance et le MRN ICS2 obtenu par la compagnie sur ce vol.



DELTA-T est un service en ligne pour **gérer les déclarations de transit** depuis le dépôt de la demande jusqu'à la notification d'arrivée. Ces déclarations permettent la circulation des marchandises en suspension des droits et taxes douanières. Elles sont valables dans les pays de l'UE ainsi que dans les pays ayant signé la Convention de Transit.



Les avantages du CIN

Le CIN assure l'interface entre les opérateurs et la douane pour adresser l'ensemble des messages DeltaT. Ce module est actuellement en phase pilote et sera ouvert en production quand la Douane aura entièrement basculé en DELTA T.

Le portail permet la saisie des déclarations de Transit et le suivi des MRN jusqu'à la libération de la marchandise.

Le système du CIN peut être interfacé directement avec les logiciels des sociétés (en interne ou via les logiciels douaniers).

Chaque MRN a son historique consultable à tout moment pour tous les acteurs de la chaîne.

1. Saisie au départ

Le module Delta T du CIN permet la saisie :

- d'une déclaration de Transit
- des rectifications à apporter à la déclaration
- de demande d'annulation de la déclaration



En fonction des réponses de la Douane votre déclaration est acceptée ou refusée.

L'obtention de BAE permet la génération d'un PDF, le camion est ainsi autorisé à partir.

2. Saisie à l'arrivée

Le portail permet également de faire l'arrivée des camions afin d'apurer le MRN de transit et d'y déclarer :

- Les incidents de parcours
- Les remarques au déchargement
- Les réponses à une demande de procédure de recherche

3. Suivi des déclarations

Un écran récapitulatif permet de connaître facilement l'avancement de chaque déclaration de transit.

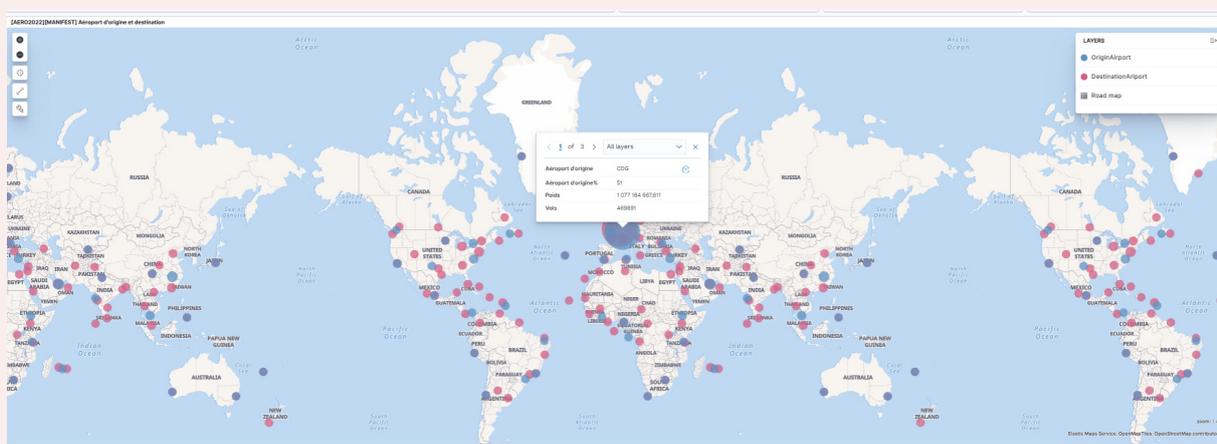
CRITÈRES DE RECHERCHE											
Statut	État marchandises	1 ^{er} Date de création	2 ^e Date d'émission	3 ^e Bureau au départ	4 ^e Bureau d'arrivée	5 ^e Lieu de déclaration	6 ^e Lieu d'arrivée	7 ^e Identité au départ	8 ^e Vol	9 ^e LRN	10 ^e MRN
+ Libre	●	04/01/2021 15:27	04/01/2021 00:00	FR002650	FR00677A	QUAI 10	FR42049517801491	YY978TT	AF131D/04JAN20	AF131D04JAN20LYSCDG019	21FR265000003000A0
+ Arrivée	●	04/01/2021 15:37	04/01/2021 00:00	FR002650	FR00677A	QUAI 10	20661547	YY978TT	AF131D/04JAN20	AF131D04JAN20LYSCDG020	21FR265000003001A0
+ Annulation	●	04/01/2021 15:46	04/01/2021 00:00	FR002650	FR00677A	QUAI 10		YY978TT	AF131D/04JAN20	AF131D04JAN20LYSCDG021	21FR265000003002A9
+ Départ	●	04/01/2021 15:48	04/01/2021 00:00	FR002650	FR00677A	QUAI 10		YY978TT	AF131D/04JAN20	AF131D04JAN20LYSCDG022	21FR265000003003A8

Dans le portail CIN, plusieurs moyens sont à disposition pour exploiter de manière statistique les données générées par l'ensemble des modules (ECS, ICS, SDM...). Ces statistiques permettent une vue plus générale sur les données passant par le CIN.

Modules DataAnalyse

Ces statistiques sont générées en temps réel à partir des données du portail. Elles sont conçues via les outils ElasticSearch, Kibana et SearchGuard directement intégrés dans le portail CIN.

Les statistiques générales sont visibles sur le portail par tous les adhérents.



Les statistiques spécifiques sont créées en fonction du type de société, et détaillées uniquement avec les données de la société : Volumétrie, Cohérences des données, Suivi temporel et géographique.

